|  |  |
| --- | --- |
| Logo de la Commission européenne, 12 étoiles jaunes sur fond bleu disposées en cercle et encadrées par deux éléments graphiques gris clair représentant le bâtiment Berlaymont, siège de la Commission européenne. | COMMISSION EUROPEENNE |

AVIS DE VACANCE D'UN POSTE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

PLATEFORME « TECHNOLOGIES STRATÉGIQUES POUR L'EUROPE » (STEP) et PROCHAIN CADRE FINANCIER PLURIANNUEL (CFP)

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG BUDG – Task Force STEP |
| Numéro de poste dans sysper : | 427028 |
| Personne à contacter :  Date de début prévisionnelle :  Durée initiale :  Lieu de détachement : | C. Vandierendonck, Chef de la Task Force/ [caroline.vandierendonck@ec.europa.eu](mailto:caroline.vandierendonck@ec.europa.eu)  3  Rd  quartier 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg Autre :  Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux :    ainsi que  Les pays de l'AELE suivants :  Islande Liechtenstein Norvège Suisse  Les pays tiers suivants : ….  Les organisations intergouvernementales suivantes : … | |
| Date limite de dépôt des candidatures | Date limite de candidature : 25-07-2024 |

**Présentation de l'entité (Nous sommes)**

La Commission a créé la Task Force STEP chargée de superviser la mise en œuvre du règlement établissant la plateforme « Technologies stratégiques pour l'Europe » (STEP). Cette plateforme vise à accroître le soutien financier mobilisé par le budget de l'UE pour les technologies critiques dans trois secteurs d'une grande importance stratégique pour l'UE, à savoir les deep technologies et les technologies numériques, les technologies propres et économes en ressources, et les biotechnologies.

L'objectif ultime est de renforcer la compétitivité et la capacité d'innovation de l'Europe, de préserver le marché unique et de contribuer à faire en sorte que l'UE puisse poursuivre de manière fiable ses transitions numérique et écologique sans être trop dépendante des pays tiers.

Sur le plan administratif, la Task Force STEP est une unité de la Direction Générale du budget de la Commission (DG BUDG). Conformément à son importance stratégique pour la DG, l'unité est directement rattachée au directeur général de la DG BUDG.

La Task Force encouragera l'inclusion des priorités STEP dans la mise en œuvre des programmes de dépenses de l'UE, gérés directement et indirectement, et soutiendra la reprogrammation des fonds de la politique de cohésion vers les objectifs STEP par les États membres.

En outre, la Task Force servira d'interface avec les porteurs de projets qui souhaitent obtenir des conseils sur les financements de l'UE disponibles pour investir en Europe. Elle couvrira toutes les formes de financement : subventions, fonds propres, dette ou garanties qui peuvent être fournis dans le cadre des différents programmes de l'UE, y compris par le biais d'instruments financiers mis en œuvre par les partenaires. STEP constituera un lieu central pour promouvoir les possibilités de financement de l'UE et attirer les investissements industriels en Europe.

La Task Force participe également activement à la préparation du prochain cadre financier pluriannuel (CFP), c'est-à-dire le budget pluriannuel de l'UE qui succédera au CFP actuel lorsque celui-ci prendra fin en 2027. La Task Force se concentrera en particulier sur l'architecture budgétaire du soutien financier à la compétitivité de l'UE. La Task Force apportera à ces discussions les enseignements tirés de la mise en œuvre de STEP, en particulier en ce qui concerne le développement et l'exploitation des synergies entre les programmes de financement, un accès simplifié aux informations sur les financements de l'UE pour les bénéficiaires et, plus généralement, la poursuite des priorités de l'UE par son budget de la manière la plus efficace et efficiente possible.

**Présentation de l'emploi (Nous proposons)**

Nous proposons deux postes, pour deux experts provenant de deux États membres différents.

Chaque poste est destiné à un expert national ayant une expérience de la mise en œuvre des programmes de dépenses de l'UE et d'autres priorités politiques liées aux transitions écologique et numérique. Compte tenu de la place centrale de la Task Force dans la gestion des fonds de l'UE, ce poste permettra aux experts nationaux d'acquérir une connaissance unique du fonctionnement du budget de l'UE et de nombreux de ses programmes de financement, ainsi que des directions générales de la Commission (DG, à l'instar des ministères ou services des administrations nationales) responsables. Ce poste permettra également de contribuer à l'élaboration du prochain cadre financier pluriannuel (la Commission doit faire une proposition d'ici mi-2025).

En tant que membre du groupe de travail, vous aurez également de nombreuses occasions de rencontrer des entreprises qui repoussent les frontières technologiques, et d'en apprendre davantage sur une variété de questions politiques et technologiques.

En particulier, les experts nationaux seront sélectionnés en vue de :

• contribuer à coordonner la mise en œuvre de STEP au sein de la Commission et avec les États membres, fournir des conseils stratégiques au niveau politique et à la direction, collaborer avec les principaux partenaires européens chargés de la mise en œuvre, et coopérer étroitement avec les autres unités de la DG BUDG et de nombreuses autres DG de la Commission

• Contribuer aux travaux internes sur le financement de la compétitivité dans le cadre du prochain CFP

• aider à répondre aux questions des États membres relatives à la reprogrammation de leurs fonds de la politique de cohésion en vue de la réalisation des objectifs STEP

• Fournir des conseils aux porteurs de projets pertinents pour STEP sur les possibilités de financement disponibles dans l'UE, et promouvoir la combinaison de financements provenant de divers instruments pour aider à financer les secteurs industriels. Ces financements couvriront toutes les formes de soutien découlant des différents programmes de l'UE, y compris par le biais d'instruments financiers mis en œuvre avec des partenaires tels que la BEI ou les banques nationales de développement.

Les experts nationaux jouiront d'une autonomie considérable et d'une marge d'initiative pour atteindre les objectifs convenus, tout en étant pleinement intégrés et en travaillant au sein de la structure organisationnelle et de management de la Task Force et du Directeur général.

La Task Force est une équipe amicale, sociable et dynamique, qui rassemble une variété de profils et d'expertises. Le partage d'informations et la coopération entre les membres de l'équipe sont fortement encouragés et appréciés. L'organisation de l'équipe est telle que chaque membre est responsable de plusieurs dossiers, mais s'appuie sur tous les autres collègues par le biais de discussions formelles et informelles.

**Profil du titulaire du poste (Nous recherchons)**

Nous recherchons 2 collègues dynamiques avec le profil suivant :

Diplôme :

Diplôme universitaire ou formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent dans le(s) domaine(s) : économie, affaires juridiques, finance ou sciences

Expérience professionnelle

Expérience dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- Mise en œuvre des programmes de l'UE, par exemple les fonds de la politique de cohésion ou la facilité pour la reprise et la résilience

- Mise en place et mise en œuvre d'instruments financiers, soit avec des institutions financières internationales, soit avec des banques nationales de développement. Gestion du financement de projets par le biais de combinaisons de fonds propres, de dette ou de mezzanine

- Programmes gérés directement par la Commission (par exemple, Fonds pour l'innovation, programme pour une Europe numérique, EU4Health, Horizon Europe/Conseil européen de l'innovation, Fonds européen de la défense)

- Mise en œuvre de programmes nationaux de financement apportant un soutien (sous forme de subventions ou d'autres soutiens financiers) aux entreprises

- Traitement des notifications d'aides d'État

- Questions budgétaires européennes ou nationales

Langue(s) nécessaire(s) à l'exercice des fonctions :

L'anglais est la principale langue de travail et la capacité à communiquer et à rédiger efficacement en anglais est indispensable.

**Critères d'admissibilité**

Le détachement sera régi par la **décision C(2008) 6866 de la Commission** du 12/11/2008 fixant les règles relatives au détachement auprès de la Commission d'experts nationaux et d'experts nationaux en formation professionnelle (décision ESN).

Aux termes de la décision ESN, vous devez remplir les critères d'éligibilité suivants à **la date de début** du détachement :

* Expérience professionnelle : au moins trois ans d'expérience professionnelle dans des fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision équivalentes à celles du groupe de fonctions AD.
* Ancienneté : avoir travaillé pendant au moins une année complète (12 mois) chez votre employeur actuel sur une base permanente ou contractuelle.
* Employeur : doit être une administration nationale, régionale ou locale ou une organisation publique intergouvernementale (OIG) ; à titre exceptionnel et à la suite d'une dérogation spécifique, la Commission peut accepter des demandes lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (par exemple, une agence ou un institut de réglementation), une université ou un institut de recherche indépendant.
* Compétences linguistiques : connaissance approfondie de l'une des langues de l'UE et connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'UE dans la mesure nécessaire à l'exercice des fonctions. Si vous venez d'un pays tiers, vous devez justifier d'une connaissance approfondie de la langue de l'UE nécessaire à l'exercice de ses fonctions.

**Conditions de détachement**

Pendant toute la durée de votre détachement, vous devez rester employé et rémunéré par votre employeur et couvert par votre système de sécurité sociale (national).

Vous exercez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions prévues par la décision SNE précitée et êtes soumis aux règles de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêts telles qu'elles y sont définies.

Si le poste est publié avec des indemnités, celles-ci ne peuvent être accordées que si vous remplissez les conditions prévues à l'article 17 de la décision ESN.

Le personnel affecté dans une délégation de l'Union européenne est tenu de disposer d'une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET) conformément à  [la décision (UE, Euratom) 2015/444 de la Commission du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). C'est à vous de lancer la procédure de vérification avant d'obtenir la confirmation de détachement.

**Dépôt des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur sur la façon de postuler.

La Commission européenne **n'accepte que les demandes qui ont été soumises par l'intermédiaire de la représentation permanente / mission diplomatique auprès de l'UE de votre pays, du secrétariat de l'AELE ou par le ou les canaux qu'elle a spécifiquement acceptés**. Les candidatures reçues directement de vous ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez rédiger votre CV en anglais, français ou allemand en utilisant le **format Europass** CV ([[Créer votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/en/create-europass-cv)](http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae)). Il doit mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d'autres documents (tels qu'une copie du passeport, une copie des diplômes ou du certificat d'expérience professionnelle, etc.). Si nécessaire, ceux-ci seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données personnelles**

La Commission veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées conformément au règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Cela s'applique en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité ci-jointe.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295, 21.11.2018, p. 39 [↑](#footnote-ref-1)